



L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

Avril 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, à Figeac



M. Jérôme Filippini, préfet du Lot, a accueilli Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, à Figeac, pour une journée dédiée à la reconquête industrielle, jeudi 28 mars.

La secrétaire d'État a d'abord inauguré l'usine du futur de Figeac Aero Group, en compagnie de son président-directeur, du président de Safran Aircraft Engines, et de Vincent Labarthe, vice-président de la région Occitanie. Elle a également visité le groupe Figeac Aero.



Elle s'est ensuite rendue, dans le cadre du programme « Territoires d'industrie », à Ratier-Figeac, afin de dévoiler le projet d'excellence hélices du site, avec le président de Ratier-Figeac, et Mme Huguette Tiégna, députée du Lot.



Enfin, M. Jérôme Filippini a accompagné Mme Agnès Pannier-Runacher à Cambes, pour la visite du Chantier Centre de formation de l'industrie. Ils ont participé à une table ronde sur le thème « Satisfaire les besoins de recrutement de l'industrie à travers les compétences transversales des demandeurs d'emploi ».



Quelle mobilisation pour le Grand débat national dans le Lot ?



De janvier au 15 mars 2019, le Grand débat national a permis les discussions autour de sujets variés. Voici un bilan chiffré du grand débat dans le Lot :

56 réunions d'initiatives locales ont été enregistrées sur le département.

- **16 sur le thème de la fiscalité et les dépenses publiques**

- **16 sur la transition écologique**

- **12 sur la démocratie et la citoyenneté**

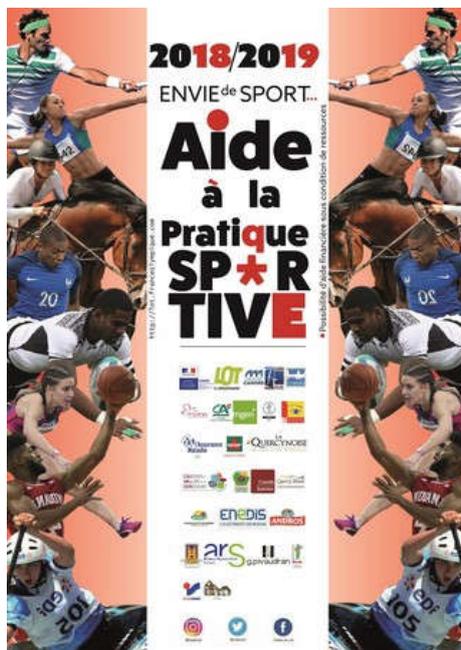
- **12 sur l'organisation de l'État et des services publics**

Les comptes-rendus de ces réunions d'initiatives locales, reçus en préfecture, font ressortir l'intérêt plus important des citoyens pour les thèmes de la fiscalité et de la transition écologique, au regard des propositions formulées.

Un stand de proximité est passé par Cahors, une des premières ville étape du dispositif. Les 18 et 19 février dernier, un stand de proximité a été mis en place au bureau de poste de Cahors, rue Wilson. Lors de ces deux journées, deux étudiants de Science Po Paris sont venus questionner les lotoises et lotois sur les différentes thématiques du Grand débat national. Au total, 168 contributions ont été recueillies dont 51 en démocratie et citoyenneté, 46 en Transition écologique, 38 en organisation de l'Etat et des services publics et 30 en fiscalité.

Clôture des cahiers citoyens, depuis le 25 février les cahiers citoyens sont arrivées dans les services de numérisation de la BNF. Dans le Lot, la participation des mairie à l'ouverture et l'acheminement des cahiers citoyens a été fort. **192 cahiers lotois** ont été envoyés et sont donc en phase de traitement afin d'être rendu consultables par tous.

Campagne d'aide à la pratique sportive



L'**aide à la pratique sportive** est une aide financière permettant aux familles dont le quotient familial est inférieur à 800 € de pratiquer une activité physique et sportive régulière. L'aide prend en charge toute ou partie de la cotisation au club.

Si la famille est éligible, chacun des membres, enfants et adultes, peut bénéficier d'une aide pour le sport de son choix, pratiqué dans une association Loi 1901, et non dans une structure privée.

M. Marc Makhoulf, secrétaire général de la préfecture a accueilli, le 27 avril, M. Gilles Quénéhervé, directeur des sports, afin de présenter un bilan de la campagne 2018 d'aide à la pratique sportive, et ses perspectives pour 2019, en compagnie de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département, en charge du dispositif pour le Lot.



Au total, ce sont **1 018 personnes** qui ont bénéficié de l'aide à la pratique sportive sur le territoire lotois. On compte 454 nouveaux bénéficiaires en 2018. 527 de ces bénéficiaires sont des femmes, soient 51,77 %.

La journée internationale des droits des femmes dans le Lot



Déclarée grande cause nationale du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes a été mise à l'honneur lors de la journée internationale des droits des femmes. Cette journée a également été l'occasion de donner la parole aux mères isolées et familles monoparentales.

Le 7 mars, une **conférence inversée s'est tenue à Cahors**, à la suite d'un appel national lancé par Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Cette conférence inversée a été l'occasion d'entendre les témoignages de parents de familles monoparentales, notamment des femmes. Face à eux, des professionnels ont pu répondre à leurs interrogations et entendre les problématiques qu'ils rencontrent dans leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Afin de marquer la journée du 8 mars 2019, les **services de l'État dans le Lot se sont engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, par une charte**. Grâce à un référent ou une référente-égalité identifiés dans les services de l'État, un pas de plus sera fait en faveur de l'égalité grâce à des directions déterminées et qui doivent mener, dans les années à venir à de réelles actions, notamment en matière de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail, ou encore en matière d'égalité salariale et de carrière.

1119-2019, la cathédrale de Cahors fête ses 900 ans



Construite au début du XIIe siècle, le pape Calixte II consacre l'autel de la cathédrale de Cahors en 1119. **L'année 2019 marque donc le 900e anniversaire de sa construction.**

La cathédrale Saint-Étienne est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France. Emblème du paysage cadurcien, l'organisation du 900e anniversaire réunit l'État, par le biais de la préfecture du Lot, et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Occitanie, la ville de Cahors, sa paroisse, ainsi que des associations, les commerçants et les entreprises du Lot.

Le 900e anniversaire sera l'occasion de chercher l'autel consacré disparu, paraît-il, dans le Lot, ainsi que de mettre en avant la Sainte-Coiffe.

De nombreux événements célébreront l'édifice jusqu'au 8 décembre 2019. **Les festivités ont été lancées le 12 mars sur le parvis de la cathédrale** en présence du directeur de cabinet de la préfecture qui a rappelé l'engagement de l'État pour le patrimoine historique de la ville. La célébration des 900 ans de cette cathédrale permettra de diversifier les activités autour de ce patrimoine.

Quelques événements sont prévus pour le mois d'avril :

Le **dimanche 14 avril**, à l'occasion du dimanche des Rameaux, vous pourrez assister à l'installation et la vénération solennelle de la Sainte-Coiffe.

Le **dimanche 21 avril**, à 17h, vous pourrez profiter d'un grand concert d'ouverture du 900e avec l'Ensemble vocal et instrumental Divona du conservatoire Philippe Gaubert du Grand Cahors. 14 € / général – 10 € / Grand Pass – Gratuit pour les -12 ans

Le **samedi 27 avril**, à l'occasion du samedi de l'octave de Pâques, à 15h, aura lieu une procession de la Sainte-Coiffe dans la ville de Cahors, au départ de l'église de Saint-Barthélémy.

Enfin, les **mercredi 18 et jeudi 19 septembre**, un **colloque scientifique, ouvert à tous, est organisé avec la DRAC Occitanie**. Il abordera la cathédrale et son domaine, notamment par ses différentes phases de construction et de restauration, et les trésors qui y sont conservés.

Retrouvez plus d'informations et toute la programmation sur le [site internet du 900e anniversaire](#).

92 suspensions administratives du permis de conduire en mars 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Mars 2019 :



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.